

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE  
ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Ecole des Poètes  
Maternelle et élémentaire  
Rue du Gart  
62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE Tél : 03.21.83.37.57

**HORAIRES**

**- De la classe**

Matin 8H45 à 12H00 du lundi au vendredi

Après-midi 13H45 à 16H20 lundi, mardi et vendredi

**- Des entrées**

Elémentaire : à partir de 8H35 et de 13H35 (dans la cour devant)

Maternelle : à partir de 8H35 et de 13H35 (dans le hall d'accueil de chaque classe)

**- Des sorties**

Elémentaire : 12H00 et 16H20 sur la place si l'élève n'est pas pris en charge par le centre de loisirs.

Maternelle : Les enfants doivent être déposés à l'intérieur de l'école, ils seront remis aux parents ou à une personne adulte nommément désignée, ou à l'animateur du centre de loisirs à 12H00 et à 16H20.

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le lundi et le mardi de 16h20 à 17h00 pour les élèves de maternelle, le lundi, le mardi ou le vendredi de 16h20 à 17h20 pour les élèves de primaire, liaisons avec le centre de loisirs à 17h ou 17h20.

- Le service municipal, géré par l'Association La Capelle Loisirs, accueille les enfants avant la classe à partir de 7H30 et après la classe jusqu'à 18H30.

- Un service de restauration municipal est organisé. Le centre de loisirs prend en charge les élèves de 12h00 à 13H35.

**REMARQUES PARTICULIERES :**

- Les enfants se présenteront à l'Ecole dans un état de propreté convenable et dans un état de santé compatible avec les activités scolaires.

- Nous recommandons aux parents d'inscrire le nom de l'enfant sur les manteaux, pulls, bonnets et écharpes. Les longues écharpes peuvent s'avérer dangereuses lorsque les enfants font du vélo (risque d'étranglement). L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable de la disparition ou la dégradation d'objets de valeur quel qu'en soit le propriétaire ou le détenteur.

Chaînes et boucles d'oreilles peuvent présenter un risque d'étranglement ou d'arrachement.

Pour être en cohérence avec l'hygiène alimentaire et l'hygiène bucco-dentaire, le goûter des élèves, exclura les confiseries, (bonbons, sucettes, chewing-gum,...), les biscuits salés et les boissons sucrées dont l'usage sera réservé à la maison. La gestion du goûter pour les maternelles sera faite par les enseignantes.

- Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire sans être accompagné d'un adulte.

- Assiduité et ponctualité sont obligatoires. L'élève en retard ou qui a manqué l'école doit faire connaître par une note des parents ou un certificat médical les motifs du retard ou de l'absence.

- L'école étant avant tout un lieu d'apprentissage, chaque élève devra fournir un travail à la mesure de ses capacités.

- Politesse, correction, courtoisie, gentillesse vis à vis des maîtres, des intervenants adultes et des élèves sont naturelles.

- L'équipe éducative étudiera tout manquement grave au règlement intérieur et tout problème lourd de comportement et en informera les parents. Des sanctions pourront être appliquées si nécessaire.

**IL EST INTERDIT AUX ELEVES :**

- De pénétrer seul dans l'école et dans la cour avant et après l'heure fixée, même si les portes sont ouvertes, la surveillance des maîtres ne s'exerçant que pendant les heures réglementaires.

- De jouer dangereusement (pousser, frapper, bousculer,...), de lancer des projectiles (cailloux, boules de neige,...).

- De toucher, sans permission au matériel d'enseignement, aux différents appareils installés dans l'école.

- De pénétrer dans les couloirs, les salles de classe et les toilettes sans autorisation.

**RECOMMANDATIONS GENERALES :**

L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement son maître ou le maître de service de surveillance. Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance pour les accidents causés ou subis durant les activités scolaires et les trajets. Cette assurance est obligatoire pour les activités facultatives hors temps scolaire.

Les élèves sont tenus de respecter et de soigner le matériel et le mobilier scolaire. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé par la famille.

Les rencontres parents et enseignants peuvent se traiter individuellement, en prenant rendez-vous.

L'équipe pédagogique,

Les parents,